ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

007-11

Paris,
le vendredi 18 février 2011

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation au 1er janvier 2011 de la limite de dépassement des indemnités forfaitaires de déplacement pour les employés, cadres et agents de direction

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les protocoles d'accord du 26 juin 1990 et du 11 mars 1991 relatifs aux frais de déplacement des agents de direction, agents comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés d'une part, et des employés et cadres d'autre part, prévoient que lorsque les frais engagés à l'occasion d'un déplacement avec découcher sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire conventionnelle de découcher, ils peuvent donner lieu à un remboursement sur justificatifs, dans la limite d'un montant déterminé.

Les articles 2 des protocoles d'accord précités prévoient que leur revalorisation intervient au 1er janvier de chaque année en fonction du taux d'évolution constaté de l'indice I.N.S.E.E. « Hôtellerie y compris pension » ou de tout autre indice qui viendrait à s'y substituer, publié au Bulletin mensuel de statistique.

Je vous informe qu'en application de cette disposition, l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. précité conduit aux revalorisations suivantes :

- la limite de remboursement des frais de déplacement avec découcher, pour les employés et cadres est portée à **73,13 €**.

- celle applicable aux agents de direction, agents comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés est portée à **85,32 €**.

Ces nouveaux montants prennent effet **au 1er janvier 2011** et s'appliquent donc à tous les déplacements effectués à compter de cette date.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Philippe Renard

Directeur

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20